

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-10.250-0083627.2023.004			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom VIBRAFORCE LABORATOIRES Adresse 592 rue de la Liberté - ZI 01480 Jassans-Riottier Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-10) Adresse 1 Place Zaha Hadid , 92400, Courbevoie Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Stockage					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique • (g) Autres produits énumérés à l'annexe I du règlement (UE) 2018/848 ou produits non couverts par les catégories précitées Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 18 décembre 2023 12:24:31 +0100 CET Nom et signature BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE Lieu Courbevoie (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 30/11/2023 au 31/03/2025		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Commerce de gros de produits alimentaires - Gélules de levure de bière	Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - GELULES DE PLANTES : Artichaut, Aubépine, Chardon marie, Curcuma, Echinacée, Eleutherocoque, Escholtzia, Gingembre, Ginkgo biloba, Guarana, Harpagophytum, Marron d'Inde, Maca, Millepertuis, Mélisse, Olivier, Ortie piquante, Passiflore, Prêle, Radis noir, Sauge officinale, Vigne rouge	Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - Glycérine et éthanol (rétrocession dans le cadre du façonnage)	Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - Glycérine et éthanol (Rétrocession dans le cadre du façonnage) (> A partir du 17/11/2022)	Biologique
	Commerce de gros de produits alimentaires - Mélange de 3 élixirs Fleur de Bach TRIOZEN	Biologique
	Autres produits alimentaires - Extraits liquides VIBREXTRACT: Ginseng, Guarana, Marc de raisin, Piment de Cayenne, Propolis, Romarin, Safran glycérolé, Safran hydroalcoolique, Safran oléique, Acérola, Hibiscus, Sarriette, Menthe, Gingembre, Pépin de pamplemousse, Extrait oléique de coco et de propolis.	Biologique
	Autres produits alimentaires - Propolis purifiée à mâcher	Biologique
	Boissons - Boisson énergétique aux plantes : QIF ME 5	Biologique
	Boissons - Boisson énergisante Maxiforce	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Cellabsorb	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Cocktail Sommeil, Cocktail Vitalité	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Colipolis gélules	Biologique
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - GAMME AXE BIO : - Pollen pelotes,- Uriprop (Flacon, Ampoules et Gélules),- Trésor des Ruches (Flacon, Gélules et Ampoules),- Propolis (Flacon et Ampoules),- Apiforce (Flacon et Ampoules),- Pastilles Apizen,- Gelée royale (Négoce),- Propolis brute ou à mâcher,- Apivital,- Spray propolis,- Propolis verte gélules,- Propolis verte extrait fluide. Spray sans alcool Propolis/Thym. Vibra-Miel , Propolis brune extrait liquide, Apitonic, Api'Sommeil	Biologique
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - GAMME NATAVEA : - Huiles essentielles de Lavandin super, Tea tree, Lavande officinale, Eucalyptus radiata,- Compléments alimentaires : Zen et Slim Elimination, Zen et Slim Circulation, Zen et Slim Stop Calories, Zen et Slim ADOOFIBRE, Zen et Slim Détox, Zen et Slim Bodysvelt (Ampoules et Flacons), Levure Florbiotix, Comprimés Bonne Nuit, Gélules Curcuma/Pipérine, Gélules Boswellia, 6 Acérola 1000 (Comprimés),- Extrait de pépins de pamplemousse,- Tisanes : Elimination, Sommeil, Rituel Minceur, Digestive anisée - Thé vert Banacha, Thé rouge Rooibos - Elixir dépuratif	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - GAMME NATUREGE : - Compléments alimentaires : Spray buccal Propolis, Renfort Veineux, Flacon Drailigne, Gélules Calm'Actif, Flacon Migredol, Gélules de Gelée Royale, Comprimés Kineflex, Extrait de pépins de pamplemousse, Flacon Hepadrel liquide, Gélules All Slim 123, Gélules Glucicontrol, Comprimé Spirulina- Sirops édulcorants Glucicontrol : Glycérine, Erythritol. Maxiforce (Liquide/Gelule)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Gélules Draineur	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Z TRAUMA LIQUIDE, Z TRAUMA COCKTAIL	Biologique	
Huiles essentielles - GAMME AXAFOLIA :- Huiles essentielles : Eucaly +, 7 sapins, Septicéa, Mentholia, 4 Agrumes	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
	Activité Opérateur	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5
	Préparation	<p>Opération de façonnage réalisée pour un tiers - Fabrication et conditionnement de compléments alimentaires</p> <p>• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées</p>
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf	
II.9 Autres informations		

DÉLIVRÉ